

Le GART porte la voix des autorités organisatrices de transport

Un acteur majeur des Assises de la mobilité et de la future loi d'Orientation des mobilités



Le transport public connaît des ruptures comme il n'en a jamais rencontrées dans le passé. Face à ces défis, le GART s'est engagé dans les Assises de la mobilité en sa qualité de représentant des collectivités territoriales organisatrices de transport. Des perspectives ont été tracées et structureront la future loi d'Orientation sur les mobilités.

Dans cette démarche, le GART sera porteur des propositions de ses adhérents et les promouvra auprès du Gouvernement. À ce titre, un groupe de travail « GART-Ministère », ayant pour objectif d'accompagner les services ministériels dans la rédaction des mesures qui figureront dans la future loi d'Orientation sur les Mobilités, sera prochainement créé.

Un acteur clé dans la mise en œuvre des appels à projets Transports collectifs et mobilité durable



Depuis 2008, le GART s'est mobilisé pour obtenir le lancement des trois appels à projets *Transports collectifs et mobilité durable*, représentant un investissement financier de 1.8 milliard d'euros. Tout au long des processus de sélection, le GART s'est trouvé aux côtés des collectivités pour soutenir leurs projets.

En 2018, le GART poursuivra son inlassable travail de persuasion en faveur d'un quatrième voire d'un cinquième appel à projets. La pérennité écologique et financière des politiques de mobilité est primordiale, sans quoi, les enjeux environnementaux ne pourront être tenus.

Un acteur reconnu dans la défense du versement transport et dans la mise au point de sa compensation



Suite au relèvement du seuil de perception du versement transport de plus de 9 à au moins 11 salariés (depuis le 1^{er} janvier 2016), le GART a milité en faveur d'une compensation et œuvré à sa mise en place effective au profit des autorités organisatrices de la mobilité, des syndicats mixtes SRU et d'Île-de-France Mobilités.

Concrètement, c'est...

78,8 millions d'euros de compensation dans le cadre de la LF 2016

81.5 millions d'euros de compensation dans le cadre de la LF 2017

82 millions d'euros de compensation dans le cadre du PLF 2018

... à destination des collectivités

Vous accompagner dans l'exercice de vos compétences



Des compétences scientifiques, économiques et juridiques

+ de 300 questions économiques et fiscales traitées en 2017

+ de 370 questions juridiques traitées en 2017

Des lieux d'échanges et de bonnes pratiques

5 réunions des directeurs Transport organisées en 2017 (Besançon, Bordeaux, Paris, Poitiers, Valence)

24 commissions et groupes de travail réunissant élus et techniciens adhérents en 2017

Des ressources à votre disposition

Un site Internet www.gart.org regroupant un espace adhérent dédié et des forums en ligne pour poser vos questions et échanger avec le réseau « adhérents », ainsi qu'un annuaire en ligne www.annuaire-gart.org

Des publications (études scientifiques, collection juridique, statistiques économiques...) et des événements (Rencontres nationales du transport public, Salon européen de la mobilité, et des journées thématiques) vous permettant de mieux appréhender les enjeux et les problématiques du monde des transports.

Des partenariats avec des bureaux d'études et des cabinets d'avocats pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Nous contacter

Pour des informations sur les services proposés ainsi que sur les modalités d'adhésion :

GART
22, rue Joubert - 75009 Paris
gart@gart.org



www.gart.org



01 40 41 18 19



@GART_officiel

« Le GART est l'expert incontournable des grands enjeux de la mobilité »

Louis Nègre, Président du GART

GART
G R O U P E M E N T D E S A U T O R I T É S
R E S P O N S A B L E S D U T R A N S P O R T